



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10774

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 (J.O. du 19 juillet 1991) relative a l'amelioration de l'accessibilite aux personnes handicapees des equipements publics des constructions neuves dont le decret d'application n'est toujours pas paru. Il lui demande, afin de repondre aux interrogations dont il est l'objet, de bien vouloir lui faire connaitre si ce decret d'application doit etre prochainement promulgue.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10774

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 437

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 879